

2-4 rue Victor Noir
92521 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : 01 47 38 01 00

spie batignolles

/ espaceo valence romans

Monsieur Patrick PRELON
Vice-Président
VALENCE ROMANS AGGLO
Place Jacques BREL
26000 VALENCE

A l'attention de Monsieur Yves BOULINGUEZ

Envoi par Mail

N/Réf. : BT/IF/0519-1897

Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2019

Objet : Demande d'approbation du changement de contrôle de la société concessionnaire Espaceo Valence Romans

Monsieur le Vice Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 10 mai 2019, et nous apportons les réponses suivantes à vos questions :

1. Niveau des fonds propres de la société SIIT

La société SIIT a été récemment créée, le 22 janvier 2019, en vue de racheter l'ensemble des sociétés concessionnaires délégatrices de service public de centres aquatiques détenues par le groupe Spie batignolles, aujourd'hui toutes filiales de Spie batignolles concessions.

Les sociétés en question sont Espaceo, titulaire de cinq contrats de concession, Espaceo Nogent-sur-Marne, Espaceo Valence Romans, Espaceo Carcassonne, et Espaceo Aulnay sous Bois.

A cet effet, SIIT et Spie batignolles concessions ont signé le 18 mars 2019 un protocole de vente.

Pour pouvoir effectuer cet achat, SIIT sera dotée avant la date d'achat effectif de fonds propres à hauteur du montant nécessaire à l'achat, aujourd'hui évalué à plus de 8 M €. Le capital actuel de SIIT, provisoirement de 1000 €, entièrement détenu par Cube, n'est donc pas un critère significatif.

Pour mémoire, les fonds propres actuels de Spie batignolles concessions sont de 4 747 902 € (capital, 1 864 064 ; Prime d'émission, 2 697 432€ ; réserve légale , 186 406 €)

Les fonds propres à mettre en place au moment de l'achat effectif sont répartis environ comme suit :

- Spie batignolles (ou une filiale du groupe) : 10%
- Cube : à hauteur de 80%
- Cinq managers de l'activité : à hauteur de 10%

En vue de pouvoir rendre effectif cette évolution de l'actionnariat avant la fin 2019, compte tenu du délai de recours des tiers et de retrait des délibérations, il est nécessaire que les délibérations nécessaires soient votées avant les vacances d'été, et nous vous sommes reconnaissants de nous avoir indiqué la date du 26 juin prochain.

2. Capacité économique, financière, techniques et professionnelles de SIIT et de ses actionnaires

- Capacité économique et financière.

Le contrat de concession reste inchangé, il est porté par la société Espacéo Valence Romans, dont les caractéristiques financières, les fonds propres, et le financement mis en place par SaarLB, ne changent pas.

La société SIIT sera dotée de fonds propres supérieurs à ceux de Spie batignolles concessions, la capacité économique et financière est donc supérieure.

- Capacité technique et professionnelle

Pour ce qui concerne les travaux en cours les contrats et les organisations mises en place, la situation est inchangée.

Pour ce qui concerne la mise en place de l'exploitation, les équipes concernées au sein de Spie batignolles concessions sont vouées à être reprises par la SIIT au moment de la vente effective.

A ce moment-là, Spie batignolles concessions n'aura donc plus de personnel compétent pour piloter l'exploitation, alors que SIIT aura dans ses équipes tous les moyens prévus pour cette exploitation, dans la continuité de ce qui est aujourd'hui en place.

Conformément à votre demande, nous joignons :

- Le K-bis de SIIT. Le cessionnaire est représenté par son Président Monsieur Henri Piganeau. Aucun pouvoir n'a donc été fait au profit d'un tiers pour engager le cessionnaire.
- Une attestation sur l'honneur de non-exclusion à la participation à des procédures de passation de contrats
- Concernant les aspects fiscaux et sociaux, la société cessionnaire a été créée le 22 janvier 2019 dans le cadre de la cession. Elle n'a pas, à ce jour, d'activité ou de salariés et n'a donc pas encore été assujettie à impôts, TVA ou cotisations sociales.

Nous ne manquerons pas de vous donner toutes les attestations nécessaires au démarrage de l'activité de la SIIT.

- Il n'y a pas encore de bilan, compte de résultat, de la société
- Les aptitudes de la société ont été décrites ci-dessus : il ressort qu'au moment de la vente, elles sont au moins égales à celles de Spie batignolles concessions

3. Courrier des représentants de SIIT, et
4. Garantie SIIT conforme à l'annexe XI

Nous joignons le courrier demandé portant sur les quatre points du 3, et engageant SIIT à produire le moment venu la garantie du point 4.

5. Courrier SarLB

Nous joignons un courrier de la banque SaarLB répondant à votre demande.

Espérant une position favorable de votre part,
Nous vous prions, Monsieur le vice-président, d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux


Benoît THIEBAUT
Président

PJ : Kbis, attestation SIIT, courrier SIIT, lettre SaarLB.

Copies : Spie batignolles et SIIT

